

Préconisations aux candidat.e.s section 38 du CoNRS

[Informations sur le concours 2015](#)

Programme de recherche

L'ampleur et les enjeux scientifiques du projet proposé doivent permettre de distinguer une candidature à un poste de chercheur.e au CNRS d'une candidature à un contrat post-doctoral. Le projet doit articuler l'envergure d'une recherche à long terme (le temps d'une carrière) et sa faisabilité dans les années qui suivront le recrutement.

Rapport sur travaux effectués

Il ne s'agit pas d'un CV élargi (un tel CV est par ailleurs à fournir), mais d'un texte rédigé qui doit permettre au jury d'évaluer l'expérience du/de la candidat.e dans le domaine de la recherche et de l'activité scientifique.

Le total du projet de recherche et du rapport sur les travaux effectués ne doit pas excéder 50 000 signes (bibliographie non comprise).

Il est recommandé aux candidat.e.s de soigneusement distinguer dans leur dossier les différents types de publications selon les critères en vigueur. Les textes mentionnés « à paraître » doivent être accompagnés d'une lettre de confirmation mentionnant une date de parution.

À titre complémentaire, la section 38 signale aux candidat.e.s ce petit « vade mecum » non officiel mais utile, accessible sur le site :

<http://academia.hypotheses.org/438>

<http://academia.hypotheses.org/545>